



Le **12** septembre soyons nous aussi des marcheurs !!

Comme vous le savez tous et toutes, notre bon docteur Macron veut aller très vite sur la réforme du code du travail et agira par ordonnance. Non pas qu'il ait peur du débat parlementaire, car l'Assemblée lui est acquise à une grande majorité, mais plutôt pour asseoir sa monarchie présidentielle et prouver à tous qu'il n'est pas en marche (ou au pas forcé), mais plutôt en course !!!

Son allégeance à la finance et au Medef ne font aucun doute et la « simplification » du code du travail voulue par les **SDF français** (Sans Difficultés Financières), n'amènera que précarisation, flexibilité, recul des acquis sociaux.

RECONNAISSANCE
PENIBILITE
Le 8 juillet encore une annonce lourde de sens sur le compte pénibilité (qui devient le compte prévention) avec son lot de reculs sociaux



En grève le 12 septembre

En quoi faciliter les licenciements favorisera les embauches ?



Il faut au contraire avoir une vraie politique industrielle nationale et ne pas laisser le fruit du travail des salariés(es) gonfler les comptes off-shore des actionnaires.

L'Etat participe via nos impôts à financer les entreprises privées par le biais du CICE et du CIR.

→ Qu'ont-elles fait de cet argent ?

Le meilleur exemple est un certain GATTAZ dont les aides d'Etat ont servi à rémunérer ses actionnaires.

→ Où est son million d'emplois promis ?

Ce n'était pas suffisant il fallait en plus détricoter les droits des salariés et comme disait Kessler : « *il faut défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance* ». Tout est dit et la boucle est bouclée....ou presque !!!

Il nous faut donc un sursaut pour montrer à cette caste de nantis que nous voulons défendre et conserver nos conquies sociaux ainsi qu'en obtenir de meilleurs...

... et qu'un président élu avec 16% des votants n'a pas la légitimité pour modifier structurellement le code du travail.



Le **RAPPORT** de **FORCE** **S'IMPOSE** DE **LUI-MÊME** et **CHACUN DOIT PRENDRE CONSCIENCE QU'IL Y VA de L'AVENIR de TOUS les TRAVAILLEURS.**

AUCUN D'ENTRE-NOUS NE SERA À L'ABRI !





⊗ Leur mot d'ordre est ⊗ primauté à l'accord d'entreprise en ne laissant aux branches que très peu de prérogatives.

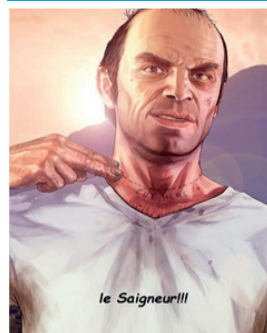
Dans les entreprises, les syndicats étant peu représentés (les syndicats progressistes, encore moins), l'employeur aura tout pouvoir comme son monarque au sommet de l'Etat, ses vassaux régneront en maître sur leurs « terres » au mépris des salariés(es).

Quelques exemples de ce qui pourrait nous arriver :

- ▶ Dérogation aux 35h, durée légale du travail et seuil de déclenchement des heures supplémentaires actuels.
- ▶ Possibilité de déroger aux conditions d'ancienneté dans l'entreprise.
- ▶ Le relevage des seuils sociaux, qui va supprimer de la représentativité dans certaines entreprises.
- ▶ Le plafonnement des indemnités prud'homales, qui permettra à nos CHERS financiers de budgéter les licenciements.
- ▶ Le CDI de projet, sur une mission donnée et qui s'arrête à la fin du-dit projet.
- ▶ Etc....



La République
En Mouise !



Exemple sur la suppression de l'ancienneté :

Un conducteur qui a 10 ans d'ancienneté perçoit un salaire horaire pour un :

- ▶ 138 M : 10.40€ de l'heure soit une rémunération mensuelle brute de 2243.17€. Avec la suppression il ne percevra plus que 2116.21€, soit une perte mensuelle de 126.96€ soit 1523.60€ par an.
- ▶ 150 M : 10.66€ de l'heure soit une rémunération mensuelle brute de 2297.23€. Avec la suppression il ne percevra plus que 2167.93€, soit une perte mensuelle de 129.30€ soit 1551.60€ par an.

Sur la dérogation des 35h et un retour aux 39h nous revenons donc aux 169h à taux normal plus 31h à 25% soit une perte mensuelle pour un 150M à l'embauche de 116.01€ par mois soit 1392.12€ par an.

Nous vous laissons le loisir de calculer votre salaire dans le cas où votre entreprise ne possédant pas de représentants du personnel déciderait de cumuler ces deux mesures !!!



Votre avenir est dans votre capacité à vous mobiliser pour le 12 septembre, en entreprise, en région, dans toute la France !!!



BULLETIN D'ADHESION - FEDERATION DES TRANSPORTS CGT - secteur Transport de Marchandises et auxiliaires de transports

Nom : Prénom : n° Tel :

Adresse : Ville mail :

Entreprise : code APE :

Adresse :

Tel: 01 55 82 77 26
Mail : transports@cgt.fr

Bulletin à retourner à la FNST CGT 263 rue de Paris/case 423/ 93514 Montreuil cedex
ou à remettre au syndicat CGT de ton entreprise .

